

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022
PROCES VERBAL**

ORDRE DU JOUR :

1. **DISSOLUTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DE METZ**
2. **FORMATION DU JURY CRIMINEL 2023**
3. **BIBLIOTHEQUE - DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE 2022**
4. **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49**
5. **DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR**
6. **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
7. **DIVERS**

Nombre de Conseillers en fonction : **15**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BOLAY

Nombre de Conseillers présents : **14**

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Marie-Françoise ARRUE GADEA, Magali DUBOIS Alexandre FOLMER, Séverine GEORGIN-DEPREZ, Jean-Paul MARTIN, Nathalie PREAUX Patrick MATHION, Bernard ROUYER et Dominique THEVENON.

Etaient présents en visioconférence :

Monsieur et Mesdames Emilie ANLAUF, Nathalie GERVILLIE, Sandrine KLOEDITZ, Jean-Marc PICAT.

Etait absent excusé : Monsieur David COLOMBANA

Secrétaire de séance : Patrick MATHION

Après approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022, on passe à l'ordre du jour.

D 2022- 17

DISSOLUTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL DE METZ

L'association intercommunale dénommée « Syndicat d'Initiative du Val de Metz » a été créée et inscrite au Registre des Associations en date du 21 Juillet 1956.

Elle comporte 21 communes adhérentes dont la commune de JOUY-AUX-ARCHES.

Au cours de son existence, le Syndicat d'Initiative a connu plusieurs années de pleine activité et d'opérations diverses qui lui ont permis de connaître son apogée jusqu'en 2005.

Depuis cette date, en raison de l'absence d'activités, de problèmes liés à la nomination de nouveaux représentants calquée sur les échéances municipales, de l'intégration des communes dans d'autres structures intercommunales Eurométropole de Metz pour les unes, communauté de communes Mad-et-Moselle pour les autres, l'essoufflement puis l'inexistence de fait caractérisent cette association.

La Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, siège du Syndicat d'Initiative souhaite, en conséquence,

procéder au cours du 3e trimestre de cette année, à la dissolution du Syndicat d'Initiative.

Il est proposé de désigner M. Patrick BOLAY pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNNE M. Patrick BOLAY pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de dissolution du Syndicat d'Initiative du Val de Metz.

D 2022-18 FORMATION DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de l'arrêté préfectoral en date du 3 mars 2022 fixant la répartition des jurés pour l'année 2023.

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois personnes :

- CATELIN Pascal
- GROMER-GADAUT Isabelle
- LORENTZ Sébastien

D 2022-19 BIBLIOTHEQUE - DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE 2022
--

La bibliothèque municipale souhaite régulièrement enrichir ses collections.

Pour l'année 2022, la commune sollicite l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle pour l'enrichissement de la collection de base et de la collection spécifique à destination notamment de enfants de 5 à 8 ans.

Dans ce cadre, la commune s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal à l'article 6065 et à porter cette subvention départementale au budget communal à l'article 7473.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'appui financier du Conseil Départemental de la Moselle
- De s'engager à acquérir les ouvrages au titre communal.

D 2022-20

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET M 49

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement					
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2156	Matériel et outillage	- 3 900 €	2156 –	Matériel et	+ 14 800 €
21756	Matériel et outillage	- 5 500 €	Opération 14	outillage	
2156- Opération 25	Matériel et outillage	- 5 400 €			
TOTAL		- 14 800 €	TOTAL		+ 14 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux écritures comptables présentées ci-dessus.

**D 2022-21
DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR**

Monsieur le Maire propose l'implantation de signalisation verticale de police sur l'ensemble du village.

Il s'agit :

- d'une part, dans le cadre du Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE), de mettre en place la signalisation verticale de police afin de préserver le bon cheminement des personnes à mobilité réduite ;
- d'autre part de préserver la sécurité des divers usagers en remplaçant la signalisation verticale de police existante mais vieillissante ;

Le coût global du projet s'élève à 8 503.40 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif AMISSUR à hauteur de 30% d'une dépense subventionnable de 8 503.40 € HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

**D 2022-22
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur THEVENON, Conseiller Municipal délégué à la vie associative propose d'allouer les subventions aux associations après examen des dossiers déposés en Mairie, par la commission « associations » réunie le 25 avril 2022.

AGV Jouy Gym	1 500 €
Cercle Saint André	3 000 €
Club de l'Amitié	1 000 €
Les Petits Gaudassiens	1 000 €
Souvenir Français	400 €
La Tanche	5 848 €
Conseil de Fabrique	50 €

Pétanque Loisirs des Arches	900 €
Loisirs et Culture	2 100 €
Arches TV	8 500 €
Restos du cœur	1 200 €
Secours populaire	600 €
ALYS (AFAD et AFM)	100 €
AFM TELETHON	100 €
La ligue contre le cancer	100 €
Les donneurs de sang	100 €
Amicale du personnel CCMM et Communes	500 €
Provisions associations extérieures :	100 €
Les crédits alloués sont :	
Ecole maternelle et primaire des Arches	5 335 €
Bibliothèque	2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'attribution de ces crédits en faveur des associations, écoles et bibliothèque pour l'année 2022 à 10 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (M. DUBOIS, J-P MARTIN, N. PREAUX et D. THEVENON).

DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. COLOMBANA David, Conseiller Municipal a présenté sa démission. Le Conseiller suivant sur la liste sera informé de sa prise de fonction.

La séance est close à 21 heures 10.